



INSTITUT NATIONAL SUPERIEUR
DES ARTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Service des Examens et Concours

CONCOURS D'ENTRÉE AU CFPAC SESSION 2025

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Une (01) demande manuscrite de candidature rédigée sur papier ministre adressée à Madame la Ministre de la Culture et de la Francophonie (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC) ;
2. Un (01) extrait d'acte de naissance ou du jugement supplétif datant de moins d'un an ;
3. Un (01) certificat de nationalité ivoirienne ;
4. Un (01) casier judiciaire de moins de trois mois ;
5. Une (01) photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité valide, ou une photocopie des deux premières pages du passeport valide ;
6. Une (01) photocopie de la carte de Couverture Maladie Universelle (CMU), ou le récépissé d'enrôlement ;
7. Une (01) photocopie légalisée du DEUG 2 obtenu avant le 28 Mars 2024, ou du DEAG obtenu avant le 28 Mars 2024, ou de la Licence en Arts plastiques, ou en Musique et Musicologie, et BAC ou des Attestations de réussite au BAC pour les candidats au cycle collège ;
8. Une (1) photocopie légalisée de la Maîtrise obtenue avant le 28 Mars 2024, ou du DESA obtenu avant le 28 Mars 2024 ou du Master en Arts plastiques, Musique et Musicologie, Danse et Chorégraphie, et en Art Dramatiques, pour les candidats au cycle lycée ;
9. Un curriculum vitae (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC et à remplir à la main) ;
10. Trois (03) copies de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet de l'INSAAC ;
11. Le reçu de paiement des frais d'inscription aux concours émis par Trésor Money ;
12. Une pochette de candidature à retirer après paiement des frais de préinscription via Trésor Money, muni du reçu de paiement, à l'Agence Comptable de l'INSAAC, à renseigner et déposer à la Scolarité de l'INSAAC ;
13. Un certificat de visite et contre-visite médicale et un certificat de non bégaiement à faire établir à l'espace médical de l'INSAAC ;
14. Dépôt des dossiers de candidature à la Scolarité de l'INSAAC.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

PROFESSEUR DE COLLEGE :

- Ne pas être fonctionnaire ;
- Être âgé(e) de 42 ans au plus à la date du 31 Décembre 2025 ;
- Être titulaire du BAC ou du BTA (CTAA Bingerville) ET ;
- Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts plastiques, de la Musique et Musicologie :
 - Le Diplôme d'Études Artistiques Générales (DEAG) obtenu avant le 28 Mars 2024 ;
 - La Licence ;
 - Le Diplôme d'Études Universitaires Générales deuxième année (DEUG 2) obtenu avant le 28 Mars 2024.

Frais de concours : **50.000 FCFA** (**Aucun remboursement n'est possible après le paiement via TrésorPay / Trésor Money**).

PROFESSEUR DE LYCEE :

- Ne pas être fonctionnaire ;
- Être âgé(e) de 43 ans au plus à la date du 31 Décembre 2025 ;
- Être titulaire du BAC ou du BTA (CTAA Bingerville) ET ;
- Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts plastiques, de la Musique et Musicologie, de la Danse et Chorégraphie, et en Art Dramatiques :
 - le Master;
 - la Maîtrise obtenue avant le 28 Mars 2024;
 - le Diplôme d'Études Supérieures Artistiques (DESA) obtenu avant le 28 Mars 2024.

Frais de concours : **50.000 FCFA** (**Aucun remboursement n'est possible après le paiement via TrésorPay / Trésor Money**).